

RÉINVENTONS  
L'ÉNERGIE

# le Réactif

LE POINT ÉNERGIE DE LA RÉGION WALLONNE  
UNE INITIATIVE DU MINISTRE WALLON DE L'ÉNERGIE

Trimestriel  
mars/avril / mai 2004



## MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ: PREMIERS PAS EN LIBERTÉ... CONDITIONNELLE

### EDITO

Le monde a changé. La formule peut sembler exagérée, mais pour qui a bien connu le fonctionnement du marché de l'électricité d'avant la libéralisation, elle a toute sa pertinence. Car le changement en cours en Europe, depuis la fin des années nonante, constitue à la fois une révolution dans les règles du jeu au sein d'un secteur industriel de premier plan et un moment charnière dans l'histoire des ressources énergétiques.

Pour beaucoup de consommateurs industriels, sauf à lire très attentivement leurs factures d'électricité - un réflexe encore trop peu répandu -, le changement n'est jusqu'ici que très peu perceptible, mais il est bien réel. La nouvelle organisation et le cadre réglementaire qui en constituent le socle sont désormais en place en Région wallonne. On y privilégie la clarté de l'offre, la transparence des conditions, l'obligation de service public liée à ce bien de première nécessité qu'est aujourd'hui l'électricité, le souci de maîtrise de la demande et un soutien concret aux énergies renouvelables.

Mais on ne change pas le monde par décret. La libéralisation effective du marché de l'électricité prendra du temps. Elle passe d'abord par une modification radicale de mentalités et pratiques établies de longue date. Et comme vous le constaterez dans les pages qui suivent, cela ne va pas toujours sans mal....

La Rédaction

### SOMMAIRE

#### Cahier général

- P 2** Les brèves
- P 3-4** Théma: Premiers pas en liberté... conditionnelle.
- P 5-6** Il faut s'attendre à ce que le prix des énergies, de toutes les énergies, augmente...
- P 7** Utile: formation pour responsables Énergie, solaire thermique, cogénération.

#### Cahier technique

- P 8-9** Prêt à négocier avec votre fournisseur?
- P 10-11** Une main invisible fait monter les prix.
- P 12-13** L'énergie verte fait son marché.
- P 14-15** Cogénération: Retours d'expériences... réussies.
- P 16** Agenda.

# BRÈVES

## ■ Accords de branche:

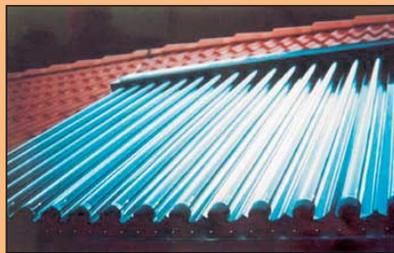
### 21 nouvelles entreprises s'engagent

Après l'engagement des secteurs du papier et de la chimie en juillet dernier, 21 entreprises actives des secteurs industriels des fonderies et des non-ferreux s'engagent résolument sur la voie des accords de branche initiés par les Ministres wallons de l'Énergie et de l'Environnement. Ces 21 entreprises, occupant environ 2500 travailleurs, ont toutes réalisé un audit approfondi de leur consommation énergétique et, surtout, des pistes d'amélioration possible. Ces audits, subventionnés par la Région wallonne, ont mis en évidence un important potentiel d'économies d'énergie. Pour le mobiliser, près de 6.5 millions EUR d'investissements seront réalisés par les entreprises. Ces investissements seront répartis dans le temps, de manière à respecter la logique industrielle et la capacité d'investissement des entreprises concernées.

L'effort ainsi consenti permettra de réduire d'ici 2010 leur consommation énergétique de 11 % dans le cas des non ferreux, et de près de 9 % dans le cas des fonderies à production constante. Autrement dit, d'ici 2010, une même quantité de pièces coulées en fonte, ou encore une même quantité de barres ou de câbles en aluminium nécessitera un dixième d'énergie en moins qu'aujourd'hui.



## ■ Le solaire thermique décolle enfin en Wallonie



Le programme SOLTHERM, lancé en 2001 à l'initiative du Ministre wallon de l'Énergie, José Daras, avait mis les petits plats dans les grands pour structurer la filière des chauffe-eau solaires et lui assurer un développement à long terme: charte de qualité avec les fournisseurs, formation des installateurs et des architectes, primes, campagnes de promotion, sensibilisation du grand public et des jeunes, visites de sites, relais des communes actives, dispense conditionnelle de permis d'urbanisme, expérience pilote de location-achat, assistance technique au tertiaire,...

Aujourd'hui, l'initiative porte ses fruits. Après un démarrage en douceur (3.200 m<sup>2</sup> entre janvier 2001 et janvier 2003), ce sont aujourd'hui plus de 7.500 m<sup>2</sup> qui ont été installés (soit plus de 4.300 m<sup>2</sup> rien qu'en 2003) dans le secteur résidentiel.

Le secteur tertiaire, gros consommateur, est un peu plus lent au démarrage, mais les projets émergent progressivement. Près de 400 m<sup>2</sup> ont été installés. Mais les gros projets arrivent : 165 m<sup>2</sup> à la piscine de Saint vith, 275 m<sup>2</sup> à la piscine d'Herstal, 550 m<sup>2</sup> à la piscine Hélios de Charleroi, ...

## LE PLAN WALLON POUR LA MAÎTRISE DURABLE DE L'ÉNERGIE À L'HORIZON 2010 EST PRÊT

Le Gouvernement wallon a pris acte, le 18 décembre dernier, du Plan wallon pour la Maîtrise Durable de l'Énergie à l'horizon 2010. Celui-ci rassemble l'ensemble des mesures rationnelles que la Région wallonne pourrait mettre en œuvre pour rencontrer les objectifs environnementaux et assurer progressivement une certaine indépendance énergétique, sans porter atteinte ni à la compétitivité des entreprises, ni au pouvoir d'achat des ménages. Accords de branche dans l'industrie, développement des énergies renouvelables et de la cogénération, orientation des investissements URE, ... tout le monde est concerné. Mis en œuvre intégralement, le Plan coûterait à la Wallonie près de 2 milliards EUR d'investissements sur une période de 10 ans, mais permettrait pour la même période une économie d'énergie de 8 milliards EUR. De quoi réduire la consommation finale de 6% et les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie de 12%. Qui a dit que les objectifs énergétiques étaient hors de portée?

Le plan est disponible sur:

<http://energie.wallonie.be>   
Énergie et Région wallonne

## ■ Eolien : mieux que prévu!

En 1999, la Wallonie comptait une seule éolienne de 0.5 MW installée à Saint-Vith. En 2004, c'est par parcs entiers qu'elles tournent à Saint-Ode (6 éoliennes de 1.25 MW), à Butgenbach (4 éoliennes de 2MW), à Gembloux-Sombreffe (4 éoliennes de 1.5 MW). D'autres parcs sont prévus dans le courant de l'année à Houyet (2 éoliennes 0.75 MW), Perwez (3 éoliennes de 1.5 MW), Villers-le Bouillet (6 éoliennes de 1.5 MW), La Roche-en Ardenne (4 éoliennes de 1.5 MW) et Walcourt (6 éoliennes de 1.5 MW). Un bilan extrêmement positif puisque la Région wallonne comptera dans quelques mois près de 40 éoliennes pour une puissance installée de 51.5MW, soit l'équivalent de la consommation électrique de 26.000 ménages wallons.

### LE REACTIF

Publication réalisée, à l'initiative du Ministre wallon de l'Énergie, par le Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie (DGTRE).

Avenue Prince de Liège, 7  
B-5100 Jambes

Responsable de rédaction:  
Jean CECH (0475/26 33 83)

Comité de Rédaction:  
Jean Cech, Gregoire Clerfayt,  
Luat Le Ba, Philippe Sadoine

Prépresse:  
Pixarius

Impression:  
Nouvelles Imprimeries Havaux, Nivelles

Toute reproduction, même partielle est autorisée, sous réserve de la mention précise:  
"REactif n°.." - Région wallonne - mois - année - auteur(s)

Abonnement:  
Via le site:

<http://energie.wallonie.be>

Par courriel: [abo.reactif@doc21.be](mailto:abo.reactif@doc21.be)  
Par poste: Abonnement REactif  
Rue René Sacré, 20 - B1367 Ramillies

Ce numéro a bénéficié du soutien du réseau européen OPET

(Organisation pour la Promotion des Technologies Énergétiques)



Imprimé sur papier Cyclus Print 100% recyclé

# MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ : PREMIERS PAS EN LIBERTÉ... CONDITIONNELLE

Tout a commencé chez nous en avril 1999. Pour la première fois des industriels wallons pouvaient choisir à leur guise leur fournisseur d'électricité. Ils n'étaient encore que quelques-uns (les consommateurs de plus de 100 GWh). Au fil des ans, ils allaient être de plus en plus nombreux à bénéficier de ce "privilège". 145 sites industriels wallons y ont droit depuis janvier 2003. Tous les clients "haute-tension" et assimilés dès juillet prochain. Une victoire, vraiment?...

**C**aptif. L'adjectif est révélateur. On l'utilise au premier degré pour désigner celui qui se retrouve impuissant aux mains de l'adversaire à l'issue d'un conflit armé. En fait de conflit, c'est à la deuxième guerre mondiale qu'il faut faire ici référence.

Car c'est à la fin de celle-ci que la lourdeur des investissements à consentir pour reconstituer les infrastructures de production/fourniture d'électricité et l'impérieuse nécessité de réaliser des économies d'échelle ont imposé des monopoles nationaux dans de nombreux pays européens et rendu de facto les marchés "captifs".

Depuis, c'est plutôt le qualificatif "soumis" qui a le mieux caractérisé le consommateur d'électricité. Soumis à une organisation et à des tarifs intangibles. Sauf pour quelques très gros clients industriels trop contributeurs pour être malmenés. Soumis à la toute puissance des

monopoles qui n'avait pour seule limite que l'autorité toute relative d'organes de contrôle chargés de veiller à ce que l'électricité demeure un bien de consommation accessible au plus grand nombre. Des scénarios où bien souvent dominaient les représentants et partenaires des opérateurs à contrôler.

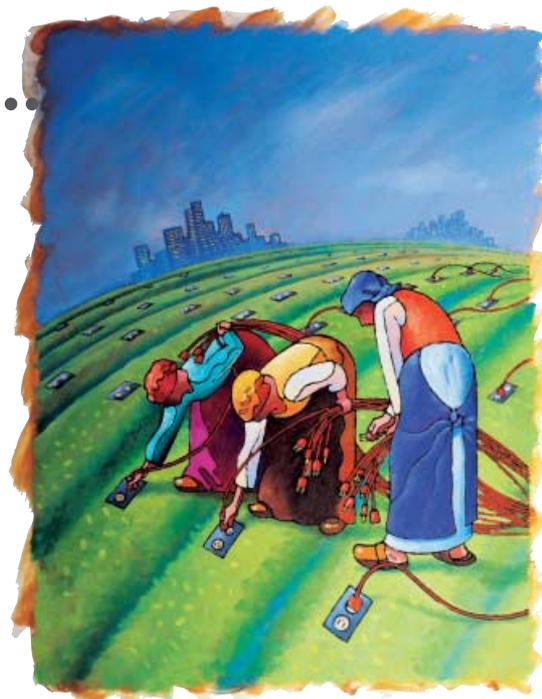
Bref, lorsque, en décembre 1996, à l'issue de laborieux débats, le Parlement et le Conseil européens adoptent la directive 96/92/CE organisant le "Marché intérieur de l'électricité", c'est à la fois un grand soulagement et un grand espoir qui dominent.

## ■ Un produit de consommation (presque) comme un autre

En organisant un démantèlement progressif des monopoles de production d'électricité, en fixant des règles harmonisées de fonctionnement d'un véritable marché de l'électricité, tout en préservant les missions de service public liées à l'électricité, l'Europe ouvrait la voie à la concurrence. L'électricité allait enfin devenir un produit (presque) comme un autre, soumis aux lois de l'offre et de la demande, donc nécessairement moins cher... pensait-on (voir pages 5 et 6 )

Cerise sur le gâteau, les gestionnaires des nombreux petits outils de production décentralisée qui s'activaient depuis une bonne dizaine d'années allaient aussi avoir les coudées plus franches. Et en particulier ceux qui avaient surfé sur la vague verte des énergies renouvelables et de la cogénération: parcs éoliens, bois-énergie, hydro-énergie...

C'est en avril 1999 que la directive est définitivement transposée dans le droit fédéral belge. Et le 12 avril 2001, le Parlement wallon adopte à l'unanimité un décret qui organise le marché wallon de l'électricité.



Vu l'ampleur du changement proposé, le texte fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du marché: syndicats, autorités locales, entreprises, consommateurs, intercommunales d'électricité, producteurs et transporteurs d'électricité, Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG), société civile, Conseil d'Etat...

## ■ Un système soigneusement verrouillé

Car, jusque là, l'ensemble du système de production et de transport d'électricité est aux mains de deux acteurs en situation de monopole: le géant Electrabel et le nain SPE (Société Publique d'Electricité), un moment réunis sous le sigle CPTE. Toute l'organisation et la gestion des activités électriques sont taillées à leur mesure. Et si la distribution d'électricité est assurée par des intercommunales, c'est le plus souvent en association étroite avec ces mêmes acteurs... et à leurs conditions.

Ouvrir à la concurrence un système aussi soigneusement verrouillé supposait pour le moins quelques mesures en profondeur. D'autant que la Région wallonne compte bien profiter de cette libéralisation pour inscrire la réforme exigée par l'Europe dans la démarche de développement durable voulue par le CAVA (Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé). Autrement dit, pour trouver la meilleure harmonie entre la démarche économique de libéralisation, l'ambition sociale de garantir à tous un même accès au marché et la volonté environnementale de maîtrise des ressources naturelles

## ET LE GAZ?

La directive européenne 98/30/CE et le décret wallon relatif à l'ouverture du marché régional du gaz adopté le 19 décembre 2002, marquent avec un an de retard sur l'électricité, l'ouverture du marché du gaz. Un retard en passe de s'estomper, la volonté étant de permettre aux fournisseurs de faire des offres conjointes électricité/gaz. En Wallonie 6 fournisseurs ont obtenu la licence gaz.

La logique de séparation des métiers (production, transport, distribution, fourniture) s'applique ici aussi, de même que les obligations de service public. Quant à la protection de l'environnement, elle se matérialise, vu les avantages écologiques du gaz dans ses applications thermiques, par une incitation active aux nouveaux raccordements et aux extensions de réseau "économiquement justifiés".



et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Si la libéralisation vise bien à permettre à de nouveaux opérateurs d'accéder au réseau, pas question pour autant

de déboucher sur un secteur économique de l'électricité socialement anémié par des luttes intestines entre concurrents prêts à tout pour préserver leur part de marché.

L'opération se révèle donc extrêmement délicate. Exemple révélateur des arbitrages à opérer, la tarification du transport de l'électricité.

### ■ Le casse-tête des réseaux de transport et de distribution

Pour assurer un accès non discriminatoire au réseau, la première mesure qui s'impose consiste à dissocier économiquement et structurellement la gestion de celui-ci de la production proprement dite. C'est la meilleure manière d'éviter qu'un producteur d'électricité n'utilise le réseau pour bloquer l'arrivée d'un concurrent en

lui imposants des tarifs dissuasifs. Egalité d'accès pour tous les producteurs d'électricité aux mêmes conditions.

Or, ces conditions diffèrent déjà selon que le réseau se situe en zone rurale - où les infrastructures de transport reviennent plus cher - ou en zone urbaine. Rien à voir ici avec un quelconque abus de position dominante, simple calcul financier. Mais qui a tendance à compliquer la tâche des nouveaux fournisseurs, dans l'élaboration de leurs offres sur le marché wallon.

En Région wallonne en effet, les tarifs varient en fonction de la zone couverte par l'intercommunale de distribution. Et ce "timbre poste" comme disent les professionnels, est loin d'être négligeable. Les coûts liés à l'utilisation des réseaux constituent près de 25% du prix payé par le client final. De quoi justifier quelques économies d'échelle à travers une certaine rationalisation du secteur.

Actuellement, une quinzaine de gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ont été désignés pour des territoires exclusifs, en vertu du décret d'avril 2001 qui prévoit que 51% au moins de leur capital doivent être "détenus par les communes et, le cas échéant, par les provinces". Il s'agit pour la plupart d'intercommunales de distribution qui en avaient la charge avant la réforme.

L'idéal serait de ramener tout cela à un seul GRD, ce qui permettrait de lisser tous les coûts aujourd'hui dispersés: planification des réseaux, études et contrats relatifs à la production décentralisée, obligations de service public, etc. Ce qui permettrait une uniformisation des tarifs de distribution.

Idéal mais difficile à réaliser rapidement dans la mesure où une grande partie de l'expertise - voire des compétences techniques - en la matière est aux mains du partenaire privé (lorsqu'il s'agit d'une intercommunale mixte). D'où la proposition de la CWaPE de réduire le nombre de GRD à 2 ou 3 intercommunales de distribution d'énergie, les intercommunales mixtes créant dans l'intervalle une structure autonome, forte et indépendante des producteurs.

### ■ Patience, progressivité et inventivité

Les autorités wallonnes ont donc été acculées à jouer de patience et d'inventivité. Découpler progressivement les métiers - production, transport, distribution, fourniture -, désigner des gestionnaires de réseau réellement indépendants, assurer la transparence des coûts, préserver les revenus communaux... Pour ces derniers, on optera pour une redevance de voirie payée par les gestionnaires de réseau et calculée en

fonction de la quantité d'électricité transportée et de la longueur des lignes électriques établies sur le territoire de la commune.

La même exigence de doigté et de progressivité s'imposera pour chaque aspect de la libéralisation du marché wallon. Qu'il s'agisse de permettre aux énergies renouvelables de se faire leur place sur le marché libéralisé wallon via l'ouverture d'un marché des certificats verts (voir page 12) ou pour assurer un respect scrupuleux des obligations de service public de manière à préserver l'intérêt général, la sécurité d'approvisionnement, la qualité et le prix des fournitures de ce qui est tout de même un bien de première nécessité.

Le tout sous le regard vigilant de la Commission Wallonne pour l'Energie (CWaPE) créée tout spécialement pour accompagner cette petite révolution et assurer sa parfaite transparence.

### ■ Maladies d'enfance ?

Toutes ces précautions n'ont pas empêché le marché de manifester très tôt ses premières maladies d'enfance (voir article ci-contre). Celles-ci avaient d'ailleurs déjà été diagnostiquées au niveau européen dans le deuxième rapport d'étalonnage sur l'ouverture des marchés demandé à la suite du Conseil européen de Barcelone, en mars 2002.

Tarifs d'accès des tiers au réseau parfois excessifs, persistance de monopoles larvés, manque de liquidité sur les marchés de gros, infrastructures d'interconnexion entre Etats insuffisantes, entraves sournoises à la concurrence... Tels étaient en gros les constats de la Commission. Avec un impact négatif sur les prix repartis à la hausse, au grand dam des industriels dont beaucoup ont renoncé à tester le marché, que se soit en changeant de fournisseur ou en participant à des appels d'offres.

Une situation dénoncée également par les autorités wallonnes prises à partie par leurs entreprises et n'ayant d'autre ressource que d'interpeller un pouvoir fédéral trop peu soucieux à leurs yeux d'organiser une vraie concurrence. Puis d'aménager momentanément le mécanisme des certificats verts pour soulager les industriels confrontés à une inflation des coûts éner-



## ÉTAPES DE LA LIBÉRALISATION EN RÉGION WALLONNE

Compte tenu de l'ampleur des changements décidés dans l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz, les autorités ont veillé à assurer une certaine progressivité dans l'ouverture des marchés en prévoyant, pour l'accès au marché libéralisé, une série d'étapes jouant comme autant de paliers de décompression.

### Pour l'électricité:

- ⇒ Avant le décret "électricité": clients consommant plus de 100 GWh/an.
- ⇒ Depuis le 01/05/2001: clients consommant plus de 20 GWh/an.
- ⇒ Depuis le 31/12/2002: clients consommant plus de 10 GWh/an

Prochaines étapes (à confirmer par le Gouvernement):

- ⇒ Pour le 01/07/2004: toute la haute tension (et assimilée)
- ⇒ Pour le 01/07/2005: toute la basse tension (sous réserve d'évaluation de la CWaPE).

Pour le gaz, les premiers clients (plus de 12GWh/an) sont éligibles depuis le 5 janvier dernier. Les autres le seront d'ici juillet 2007 (date à fixer par le Gouvernement après évaluation par la CWaPE)

## “ IL FAUT S'ATTENDRE À CE QUE LE PRIX DES ÉNERGIES, DE TOUTES LES ÉNERGIES, AUGMENTE...”

Ils vivent depuis le début au cœur de la libéralisation du marché wallon de l'électricité. L'un, Francis Ghigny, comme président de la Commission Wallonne Pour l'Energie (CWaPE), le deuxième, Fernand Grifnee, comme responsable communication d'Electrabel, opérateur historique. Le troisième, Stéphane Querinjean, comme consultant Energie dans le milieu industriel. Confrontation de points de vue sur la réalité de la libéralisation en Wallonie...

### ■ **Comment le monde industriel wallon a-t-il vécu cette ouverture de marché, depuis 1999 ?**

**S. Querinjean** : il y a eu plusieurs phases dans l'ouverture du marché. Lors de la première, en 1999, qui a ouvert l'accès aux gros consommateurs (plus de 100 GWh), les prix ont clairement baissé, suite à une pré-libéralisation du marché. Il y a eu de réelles opportunités pour les industriels. Certains ont conclu des contrats de cinq ans, d'autres d'un an. Les mieux inspirés ont été les premiers.



**S. Querinjean** : Beaucoup avaient fait l'amalgame entre l'ouverture du marché de l'électricité et celui de la téléphonie où on avait vu des baisses de prix de l'ordre de 40%. Comparaison n'est pas raison.

**F. Grifnee** : Oui, parce qu'il y a eu aussi, à l'époque, cette grosse poussée des producteurs allemands qui sont venus avec des propositions très intéressantes sur le marché belge. Certains se sont dit, "génial, je signe pour le plus longtemps possible" et d'autres se sont dit, "ce n'est qu'un début, je ne m'engage que pour un an". Mal leur en a pris, parce que cette situation de marché était très artificielle et cela n'a pas duré: les prix sont repartis à la hausse.

**S. Querinjean** : Beaucoup avaient fait l'amalgame entre l'ouverture du marché de l'électricité et celui de la téléphonie où on avait vu des baisses de prix de l'ordre de 40%. Or ce sont deux secteurs totalement différents.

**F. Ghigny** : Effectivement. En téléphonie, il y a un effet volume qui ne pouvait pas jouer au niveau de l'énergie. L'arrivée de concurrents sur le marché et la baisse consécutive des prix ont poussé à la consommation et augmenté considérablement le nombre de communications

à facturer. De sorte que la facture globale n'a pas baissé.

En énergie, il y avait dès le départ une volonté très manifeste des pouvoirs publics de faire en sorte que la libéralisation ne s'accompagne pas d'une augmentation de la consommation, ce qui aurait été à l'encontre des objectifs environnementaux et de développement durable : Kyoto, protection du consommateur, URE... On aurait bien voulu que le prix du kWh diminue, mais ce qui est important, c'est que la facture globale baisse. Par exemple à travers une meilleure gestion de la demande.

**F. Grifnee**: Ce phénomène de consommation tient aussi à la nature même du produit électricité qui par nature est très peu « élastique ». Si je vous dis demain que votre facture va doubler, cela ne modifiera pas fondamentalement votre façon de consommer. De même, si je vous dis qu'elle va être divisée par trois. L'effet prix joue beaucoup moins que dans d'autres secteurs sur les volumes consommés.

### ■ **Oui, mais qu'est-ce qui a alors amené les prix à repartir à la hausse ?**

**S. Querinjean**: Il y a eu une vague de consolidations sur le marché européen. Toute une série de fusions se sont opérées. Et en particulier en Allemagne, les opérateurs se sont dit qu'ils n'avaient pas grand chose à glaner dans une guerre des prix. Alors, on a commencé à jouer sur les capacités. Et les prix sont repartis à la hausse.

Du coup, sur le marché wallon, à la deuxième phase, celle qui a rendu éligibles, au 1er janvier 2003, les clients de plus de 10 GWh, on se retrouvait dans une situation où, dans 80% des cas, ceux-ci étaient amenés par la force des choses à signer un nouveau contrat de fourniture qui leur revenait plus cher qu'avant la libéralisation. Certains ont laissé aller les choses, d'autres ont trouvé des accords

avec leur fournisseur historique pour bénéficier, pendant un certain temps encore, des modalités de l'ancien contrat...

L'impact a surtout été très net pour les clients qui avaient un profil de consommation irrégulier – ce qui est typiquement le cas du secteur sidérurgique – dont certains ont payé leur électricité jusqu'à 45% plus cher qu'auparavant. C'est évidemment difficile à faire admettre à des gens qui croyaient que la libéralisation allait faire baisser leurs coûts!

**F. Ghigny**: Il faut ici faire la part des choses entre les clients directs - qui avaient des tarifs négociés, par ailleurs confidentiels - et les clients qui dépendent du réseau de distribution et dont les tarifs étaient contrôlés auparavant par l'ex-comité de contrôle.

Les clients directs ne supportaient pas, par le passé, une série de coûts liés aux aspects sociaux et environnementaux qui constituent une partie des surcharges qui viennent aujourd'hui grever les factures. Et les seconds ignoraient que ces derniers étaient inclus dans les tarifs qui leur étaient imposés. Quand le politique a décidé de répartir de manière plus équitable ces contraintes sur l'ensemble de la clientèle, cela devait fatalement se ressentir sur les factures des clients directs. Surtout que, au cours des dernières années de « monopole », il y avait eu une pression sur les prix pour se rapprocher des tarifs pratiqués dans les pays voisins.



**F. Grifnee**: Si je vous dis demain que votre facture va doubler, cela ne modifiera pas fondamentalement votre façon de consommer, de même si je vous dis qu'elle va être divisée par trois.

**F. Grifnee** : Et j'ajouterais à cela que, dans le même temps, en Europe de l'Ouest, les prix ont connu une flambée sur tous les marchés qui nous entourent. Et c'est dû, selon moi, à plusieurs facteurs: l'évolution du prix des combustibles, charbon, fuel et gaz, facteur essentiel du prix du kWh; le ralentissement net des investissements dans de nouvelles capacités de production, alors que la demande continue d'augmenter; et l'anticipation de Kyoto dont on sait qu'il risque de peser très lourdement sur la production d'électricité.

■ **Reste que, pour faire jouer la concurrence, il faut au moins des concurrents actifs. On ne les a pas sentis très décidés dans les premières années de la libéralisation...**

**S.Querinjean :** C'est vrai. Cela dépend aussi de la taille du client. Pour les plus petits, il y a un certain choix. Pour ceux qui se situent au dessus de 10GWh, c'est nettement plus limité. Je crois que pour beaucoup de gros consommateurs, l'opérateur historique restera l'interlocuteur de base pour les cinq prochaines années. Ce qui leur donnera l'impression d'être toujours en situation de monopole, mais sans prix régulés.

■ **Alors que faire pour assurer une réelle concurrence ?**

**S.Querinjean :** Je crois que c'est au régulateur national, la CREG, à mettre les jalons là où il faut, pour limiter les dérives. De ce côté là, la CREG n'a pas fait son boulot. Mais il faut bien comprendre aussi que le marché belge est l'un des plus complexes d'Europe. Certains clients ne savent toujours pas à quelle sauce ils vont être mangés pour...2003. Nous avons beaucoup de mal à expliquer aux industriels que nous sommes aujourd'hui incapables de leur dire combien ils vont payer leurs coûts de transport pour 2004. Ou de leur expliquer pourquoi, alors qu'ils consomment chaque année 100 GWh, il ne s'est pas trouvé un opérateur pour leur faire une proposition de fourniture, alors que quand les télécoms se sont libéralisés, ils croulaient sous les propositions.

■ **Certains producteurs, comme EDF, ont pourtant largement les capacités nécessaires pour proposer des fournitures à des clients belges, non ?**

**F. Grifnee :** Oui, mais il est beaucoup plus intéressant pour eux de les proposer aux Pays-Bas où ils auront des marges bien plus importantes. Depuis quelques semaines, EDF a à sa disposition 5% de la puissance de production belge.

**F. Ghigny :** Le fait que les tarifs de transport et de distribution - tarifs en cascade, le coût du transport étant compris dans le tarif de distribution -, ne soient pas établis de manière stable et durable, est effectivement très perturbant pour les fournisseurs alternatifs. Mais c'est une situation qui va se stabiliser très rapidement, je crois, vu le volontarisme actuel de la CREG.

Cela dit, s'il n'y a pas, pour les gros consommateurs, d'offres de fournisseurs concurrents, cela tient aussi à une autre raison. Il y a actuellement neuf opérateurs qui disposent d'une licence de fourniture sur le marché wallon et trois qui ont une licence de fournisseurs verts. Mais leur capacité à pouvoir acheter de l'électricité en grande quantité et de manière stable et régulière - pas seulement au moment où les capacités inter-frontalières le permettent - se heurte à la réalité du monopole de production qui perdure chez nous. C'est un obstacle aussi qui est en train de se lever via des accords d'échange entre Electrabel et EDF, ou les mises aux enchères de capacités de production belges. Mais tant que les nouveaux arrivants n'auront pas de quoi servir en électrons de moyens et gros clients, ils seront bloqués.

■ **Et les treize mille nouveaux clients industriels qui vont être éligibles d'ici quelques mois, on leur dit quoi ?**

**S.Querinjean :** Je crois qu'il faut leur dire clairement que leur choix est malheureusement limité. S'ils ne font rien, ils vont tomber sur un fournisseur par défaut en fonction de l'intercommunale qui les servait auparavant, mais à un prix qui est libre et dépendra donc du bon vouloir de l'opérateur historique. Ou alors ils se tournent vers un des fournisseurs alternatifs disposant de la licence ad hoc, et essayent de négocier. Quoi qu'il en soit, d'après mes calculs, leur facture va nécessairement gonfler.

**F. Grifnee :** Je serais plus nuancé. Je crois qu'en fonction des situations, certaines vont gonfler, d'autres baisser, une partie restant plus ou moins stable. L'opérateur historique aussi va faire ses comptes face au client et le fournisseur par défaut aura sa stratégie...

**F. Ghigny :** Il faut rappeler ici qu'avec l'électricité vous n'avez pas un produit d'une qualité différente d'un fournisseur à l'autre. C'est donc sur le prix, - le montant global de la facture, pas celui du kWh -, et quelques services



**F. Ghigny :**  
Le fournisseur, c'est normal, cherche à maximaliser son profit. Pas forcément à vendre les plus gros volumes.

annexes que la négociation va se jouer. En ce qui me concerne, je suis confiant. Je crois que, quelle que soit la position qu'ils choisissent, les clients nouvellement éligibles ne devraient pas payer plus cher en fin d'année qu'aujourd'hui. Mais il est vrai qu'à terme, on doit s'attendre à ce que le prix des énergies, de toutes les énergies, augmente.

■ **Les marges de négociations sont plutôt maigres alors ?**

**S.Querinjean :** En effet. Même si certains services peuvent faire, dans une certaine mesure, la différence, ce qui compte pour l'industriel, c'est le prix, le prix et encore le prix.

**F. Ghigny :** Là encore il faut nuancer. Le fournisseur, c'est normal, cherche à maximaliser son profit. Pas forcément à vendre les plus gros volumes. Dans la mesure où le client, c'est tout aussi normal, veut payer le moins cher possible, il est sans doute envisageable de se retrouver au niveau de certaines économies et/ou de certaines primes proposées par la Région wallonne en matière d'économies d'énergie. Il y a sur ce terrain une démarche dynamique qui peut intervenir positivement dans la négociation. Et le fournisseur est particulièrement bien placé pour y amener son client.

■ **A vous entendre, le cadeau de la libéralisation serait empoisonné ?**

**S.Querinjean :** Il y a toujours une part de chaos dans une libéralisation. Chaque acteur cherche à en tirer le meilleur parti c'est normal. Tout tient dans la manière dont le régulateur va pouvoir gérer ce chaos....

J.C.



Centrale de Tihange: Même si c'est en train de changer, les capacités de production d'électricité en Région wallonne demeurent encore largement aux mains d'un seul opérateur...

## RESPONSABLES ÉNERGIE: C'EST PARTI POUR LE NOUVEAU CYCLE DE FORMATION!

Intégrer les préoccupations énergétiques dans la gestion de son patrimoine bâti est un métier en soi. Il nécessite certaines connaissances et aptitudes, que la Région wallonne s'efforce de communiquer aux professionnels du secteur tertiaire à travers des formations de responsables Energie qu'elle organise depuis 1997.

**P**lus de 2.600 personnes représentant près de 1.200 institutions ont ainsi été formées en six ans. A l'heure où les marchés de l'énergie se libéralisent et où une Directive européenne prévoit de s'assurer, d'ici 2007, de la performance énergétique des bâtiments, les gestionnaires d'institution privée ou publique se doivent d'être à la hauteur des enjeux.

L'évolution des prix de l'énergie, la rareté progressive des ressources énergétiques la lutte contre les changements climatiques, leur imposent d'accorder une attention toute particulière à la maîtrise de l'énergie. Une mission essentielle qu'ils peuvent aujourd'hui confier à des Responsables Energie spécialement formés et certifiés à cet effet: suivre les consommations énergétiques, vérifier la bonne programmation des installations et veiller à leur entretien, sensibiliser les occupants, anticiper la vétusté des instal-

lations et surtout intégrer des critères d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les cahiers des charges de construction ou de rénovation.

En se basant sur l'expérience acquise depuis 1997, la Région wallonne a mis en place un nouveau cycle de formation de 14 jours (du 12 mai 2004 au 06 octobre 2004) au terme duquel une évaluation est organisée. Toute institution du secteur privé ou public qui gère un patrimoine important de bâtiments peut introduire une candidature pour une personne appelée à endosser cette responsabilité particulière dans son milieu de travail.

**Inscription et contact** : voir informations sur le site portail de l'Energie en RW:

<http://energie.wallonie.be>

ou auprès de Karine Vande Steene  
tel : 081/25.04.96 ou courriel :

[karine.vandesteene@icedd.be](mailto:karine.vandesteene@icedd.be)

## SOLAIRE THERMIQUE: POUR TRAVAILLER EN TOUTE CONFIANCE

**T**rois nouvelles publications sont aujourd'hui à la disposition des gestionnaires d'établissements tertiaires pour les aider à franchir les étapes d'un projet d'installation d'un grand système de chauffe-eau solaire.

- "Commander un Audit solaire" - Eléments à intégrer dans le cahier des charges" a pour but de veiller à ce que le commanditaire de l'étude retrouve bien dans le rapport d'audit les critères techniques, économiques et environnementaux à considérer dans le processus décisionnel d'installation d'un chauffe-eau solaire.

- "Réaliser un Audit Solaire" propose aux bureaux d'études qui effectuent l'étude une structure d'audit qui permet au commanditaire de saisir aisément les implications économiques et environnementales de l'installation d'un chauffe-eau solaire dans son établissement et de décider de la poursuite du projet en toute connaissance de cause. Une méthode

utilisée depuis 2 ans dans le cadre des audits solaires Soltherm.

- "Commander une étude technique pour l'installation d'un chauffe-eau solaire" - Eléments essentiels à retrouver dans le cahier des charges pour l'exécution des travaux" est utilisé lors de l'étude technique, qui débouche sur la rédaction du cahier des charges pour l'exécution des travaux. Il récapitule sous forme de check-list les éléments indispensables que le maître d'ouvrage doit retrouver dans les clauses techniques du cahier des charges pour l'exécution des travaux d'installation d'un système solaire thermique de production d'eau chaude.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site Portail de l'Energie en Région wallonne :

<http://energie.wallonie.be> ... les énergies renouvelables ... le soleil pour chauffer l'eau

### EVALUER RAPIDEMENT L'INTÉRÊT DE LA COGÉNÉRATION DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

COGENcalc est un outil informatique qui vous permettra de savoir approximativement si l'installation d'une cogénération se justifie ou non dans votre cas particulier. Il vous suffit, pour vous en assurer, d'encoder vos factures de combustible et d'électricité, et de cocher quelques options.

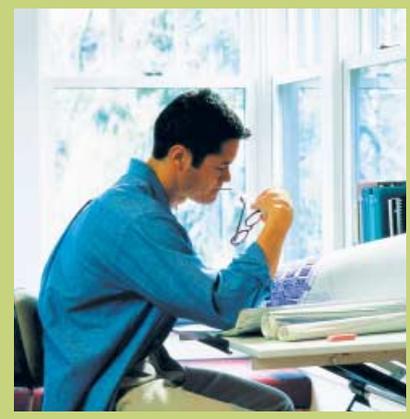
Vous obtiendrez ainsi la taille et les productions de chaleur et d'électricité de la cogénération envisageable, mais également la rentabilité approximative attendue: l'investissement à consentir, le gain annuel net, les temps de retour simple (TRS), la valeur actualisée nette (VAN) des gains et le taux de rentabilité interne (TRI) de l'investissement.

Cet outil est en fait la transcription informatique du guide de pré-faisabilité "Installer une cogénération dans votre établissement. Guide de pré-faisabilité pour les acteurs du secteur tertiaire, PME, PMI". Une de ses particularités est qu'il n'est pas protégé. L'utilisateur peut à sa guise (et sous sa responsabilité...) adapter les formules et/ou les paramètres.

Cependant, les résultats obtenus sont "à la grosse louche" ! Si les résultats sont encourageants, la seule décision à prendre est la commande (ou non) d'une étude de pré-faisabilité. Ce n'est qu'après cette étude, nécessaire pour fiabiliser les résultats de COGENcalc, que vous pourrez prendre la décision d'installer (ou non) une cogénération dans votre établissement. Vu l'enjeu d'un projet de cogénération, il est important de ne pas louer une marche...

Pour en savoir plus :

<http://energie.wallonie.be> ... cogénération



# PRÊT À NÉGOCIER AVEC VOTRE FOURNISSEUR ?

Dès le premier juillet prochain, l'électricité deviendra, pour l'ensemble des clients haute tension, un bien de consommation comme un autre. Son prix variera au gré des fournisseurs ainsi que de l'offre et la demande sur le marché. A vous de bien négocier, tout comme vous le faites déjà pour tant d'autres fournitures. Autant vous y préparer...

Les clients haute tension représentent quelques 13.000 consommateurs en Région Wallonne, soit 20% de la consommation électrique totale. Ils viendront s'ajouter, le premier juillet prochain, au lot des 150 gros clients déjà éligibles, dont la consommation annuelle est supérieure à 10 GWh, totalisant pour leur part 50% de l'électricité consommée en Wallonie.

La grande majorité des institutions du secteur tertiaire public et privé, aujourd'hui consommateurs captifs, seront demain également éligibles. Mais beaucoup d'entre elles sont peu ou pas informées sur le sujet. Or la libéralisation va entraîner des changements importants dans la gestion de leur fourniture en énergie électrique.

En ouvrant le marché à la concurrence, elle devrait permettre à tous ces clients de choisir le fournisseur qui leur proposera le meilleur prix au kWh et les

meilleurs services au regard de leurs besoins.

Mais cela supposera, de la part du client, un minimum de préparation et de connaissance de la nouvelle organisation du marché mise en place par les autorités wallonnes. Et notamment de la structure des prix (voir encadré) qu'il sera appelé à négocier.

## ■ Qui ne dit mot consent

Dès le premier juillet donc, les intercommunales ne pourront plus fournir d'électricité à leurs clients actuels. Ceux qui n'auront pris aucune disposition à cette date seront, par défaut, approvisionnés par un fournisseur choisi par l'intercommunale. Les robinets ne seront donc pas fermés, mais le tarif de l'électricité pourra être fixé librement par le fournisseur.

Un mois de préavis devra alors être presté avant tout changement vers un fournisseur de son choix.

D'où l'intérêt de s'y prendre à l'avance.



## ■ Trois étapes indispensables

Une négociation pertinente et fructueuse avec un fournisseur d'électricité passera nécessairement par trois étapes: une phase d'introspection et de préparation, la négociation proprement dite et le suivi du contrat souscrit.

### La phase de préparation

Il s'agit de rassembler et de compiler l'ensemble des éléments constitutifs du cahier des charges. La précision des informations fournies permettra aux fournisseurs consultés de cerner au mieux les activités de votre institution, le produit recherché et votre profil de consommation.

Ce cahier des charges comportera essentiellement deux parties.

Un **volet administratif** reprenant une description des activités de l'institution, les contraintes d'exploitation, les caractéristiques du point de prélèvement au réseau, la procédure et les critères d'attribution du marché et le produit recherché (durée du contrat, niveau de service souhaité, garanties, possibilité de révision des prix, modalités de paiement,...).

On y adjoindra un **volet technique** qui présentera le fonctionnement de l'institution à travers le profil de ses consommations et la structure de sa consommation.

Plus ces éléments seront précis et détaillés, mieux le fournisseur pourra prévoir vos consommations et plus il sera en mesure de vous proposer un prix intéressant.

## LES COÛTS FONT LES PRIX

Avec la nouvelle organisation du marché wallon de l'électricité, la structure du prix de l'électricité s'est considérablement modifiée. Là où on avait un tarif fixé par un fournisseur unique maîtrisant l'ensemble de l'infrastructure de production, de transport et de distribution électrique, on se trouve désormais face à un système où plusieurs opérateurs indépendants interviennent en cascade. Ce qui amènera à distinguer clairement deux parties du coût de l'électricité.

La première correspond au "timbre poste". C'est un forfait regroupant toute une série de coûts liés à l'utilisation du réseau (entretien des lignes, amélioration du réseau, transport et distribution) et à des taxes fédérales et régionales (fonctionnement de la CREG - Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz, de la CWaPE - Commission Wallonne pour l'Énergie, ...). Le montant de ce timbre poste est réglementé par la CREG. Il peut être différent selon le GRD (Gestionnaire du Réseau de Distribution) auquel l'institution est raccordée ainsi que le profil de consommation du client (puissance souscrite et nombre d'heures d'utilisation).

La deuxième partie du prix de l'électricité correspond au "commodity" c'est-à-dire à la matière première, à l'électricité elle-même. Cette partie du coût de l'électricité, représente entre 50% à 60% du prix total, C'est elle qui sera négociable auprès des fournisseurs.

Pour les détails voir aussi l'encadré page 11.



Comme votre fournisseur achète l'électricité qu'il vous délivre auprès d'un producteur, ces éléments aideront ce dernier à connaître la puissance à injecter sur le réseau, afin de satisfaire la demande et donc à affiner son prix.

Le fournisseur s'efforcera dès lors de signaler la courbe de charge jour par jour pour l'ensemble de ses clients. Tout en sachant qu'en cas de non concordance, une pénalité lui sera imposée... qu'il répercutera sur le prix du kWh chez le

### DES PRIMES POUR VOIR CLAIR

Il existe des primes et subsides de la Région Wallonne pour la réalisation d'une analyse du profil de vos consommations électriques ainsi que pour la mise en place d'une comptabilité énergétique.

Prime énergie 2004 : 1.000 EUR par campagne de mesures des consommations électriques pour une unité technique d'exploitation aussi bien pour le public que le privé.

UREBA : pour le secteur public, 50% de l'investissement TVAC pour la mise en place d'une comptabilité énergétique.

AMURE : pour le secteur privé, 50% de l'investissement HTVA pour la mise en place d'une comptabilité énergétique.

Plus d'infos sur le site portail de l'Énergie en Région wallonne:

<http://energie.wallonie.be>

client dont les prévisions de consommation se seront avérées incorrectes.

Si vous ne disposez pas de telles mesures, vous pouvez éventuellement reconstituer schématiquement votre profil de consommation sur base des factures mensuelles (idéalement des trois dernières années), de vos pointes de puissance et consommations électriques en heures creuses et pleines. Mais une analyse plus rigoureuse et détaillée (partiellement subsidiée par des primes régionales: voir encadré) vous mettra à l'abri des mauvaises surprises.

### La phase de négociation

Reste à analyser et à comparer les offres des différents fournisseurs d'électricité. Cette comparaison peut se révéler délicate et difficile dans la mesure où chaque fournisseur a sa propre structure de tarification. Il faudra notamment être attentif aux conditions générales de vente, aux différentes surcharges applicables, à la formule de révision des prix...

Certains fournisseurs proposeront des services associés, tels que des courbes mensuelles de consommation, la détection d'anomalies éventuelles de fonctionnement, l'analyse de vos courbes de charge, voire même la réalisation d'un audit de vos consommations électriques en vue de leur rationalisation.

### Le suivi du contrat

Le contrat signé, il vous faudra chaque mois vérifier l'exactitude de la facturation.

Dans le cadre du marché libéralisé, les durées des contrats de fourniture seront de l'ordre de une à deux années maximum. Il s'agira donc de renouveler l'appel d'offres en actualisant le cahier des charges, en fonction de l'évolution du marché et du fonctionnement de votre institution.

Fini donc le contrat de fourniture qui s'empoussière au fond d'un tiroir: l'électricité devient un bien de consommation comme un autre, soumis à la volatilité du marché. Plus question de se fier à un simple contrôle des tarifs. La libéralisation ouvre la porte à de nouvelles opportunités économiques, mais pour en faire votre profit, une nouvelle vigilance s'impose, ainsi qu'un brin de créativité.

En Allemagne et en France où le marché de l'électricité est déjà libéralisé depuis quelques années, on assiste ainsi à des regroupements de petits consommateurs pour former des cercles d'achat. Histoire de négocier aussi sur un plus grand volume de consommation et de mutualiser les services d'un consultant (voir encadré).

**Jonathan Matthews, ICEDD**



### POUR EN SAVOIR PLUS :

Gauthier Keutgen,  
facilitateur "tertiaire"  
de la Région wallonne  
Icedd asbl  
Boulevard Frère Orban, 4  
5000 Namur. Tél.: 081/25 04 80

**Courriel:**  
[gauthier.keutgen@icedd.be](mailto:gauthier.keutgen@icedd.be)

Site portail de l'Énergie en RW:  
<http://energie.wallonie.be>

### LES "PROS" DE LA NÉGOCIATION

La transition vers le marché libéralisé n'est pas une mince affaire: volatilité des prix, multitude de fournisseurs, rédaction de cahier des charges, appels d'offres, contraintes contractuelles, nombreuses variables influençant le prix, suivi du marché,...

Faute de temps, de moyen et/ou de compétence en interne pour aborder et affronter la préparation et la négociation de votre premier contrat d'approvisionnement, la meilleure solution pourrait consister à confier une partie ou la totalité des démarches à des professionnels. Certains bureaux d'études se sont spécialisés dans la consultation en négociation de contrat de fourniture d'électricité.

Ces consultants peuvent à la carte vous aider dans la rédaction de votre cahier des charges, donc définir précisément vos besoins, vous assister pour comparer les offres et vous orienter vers le fournisseur répondant au mieux à vos besoins et contraintes, ainsi que vous tenir informé sur l'évolution du marché.

On considère actuellement qu'un consommateur d'un GWh gagne à faire appel à un consultant. Mais vous n'êtes pas obligé de lui confier "tout le paquet". Une intervention ponctuelle sur l'une ou l'autre étape peut être suffisante. Et rien ne vous empêche d'agglomérer les consommations de l'ensemble de vos bâtiments dans le cadre d'un seul appel d'offres.

# STRATÉGIE DE MARCHÉ

## UNE MAIN INVISIBLE FAIT MONTER LES PRIX

De 1980 à 2000, le prix moyen de l'électricité haute tension a baissé de 42 % à francs constants. De 2000 à 2003, alors qu'aucun changement important n'intervient dans le parc de production, les lignes électriques et au niveau des acteurs de vente, les prix aux tout gros consommateurs s'envolent. Pour trouver une explication, un petit coup d'oeil sur la manière dont les prix de l'électricité s'élaborent. Instructif...

L'électricité ne se stocke pas, ou très peu (sous forme énergétique, dans quelques barrages hydro-électriques ou à la centrale de Coe). Et le consommateur d'électricité modifie très peu sa consommation à court terme, quel que soit le prix.

L'élasticité de la demande au prix - à court terme en tout cas - étant faible (quand le prix monte, la consommation ne bouge pas), et l'offre étant peu flexible, en cas d'inadéquation de l'offre avec la demande, les prix flambent au-delà de tout entendement. Et cela sans que n'intervienne le moindre mécanisme d'ajustement: mise à disposition de nouvelles capacités de production ou baisse de la demande.

C'est ce qu'on a pu observer notamment lors de la canicule de 2003, où le MWh de base, habituellement vendu autour de 25 EUR, a flirté avec des montants s'exprimant en milliers.

C'est que le producteur gagne beaucoup plus en vendant cher de la production de dernière minute, qu'en s'organisant longtemps à l'avance pour que sa production s'adapte au plus près à l'évolution de la demande.

Pour le fournisseur, la situation est identique: il gagne bien mieux sa vie en vendant du courant à très court terme, qu'en vendant des blocs d'électricité à long terme. Il semble donc que la spécificité de l'électricité ne permette pas d'organiser une saine

concurrence uniquement par les prix et une diversification des offres à partir d'activités de trading sans un surcroît de régulation.

### ■ De l'inquiétude à l'opportunisme

À la lumière de l'évolution des prix de l'électricité, on constate que l'annonce de la libéralisation, par l'inquiétude qu'elle a générée dans un premier temps au niveau des électriciens, a conduit à une baisse temporaire des prix. Ensuite, les peurs ne se justifiant pas vu la difficulté pour les concurrents potentiels à prendre pied sur le nouveau marché, elles se sont retournées en opportunisme. Ainsi si une baisse de l'ordre de 10 % a été constatée entre 1996 et 2001 pour les grands consommateurs d'électricité, elle s'est ensuite transformée en une hausse de près de 20 % entre 2001 et 2003.

Car, bien que la Région ait tenu ses engagements en ce qui concerne la transposition des directives relatives à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz, toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour que le marché fonctionne correctement.

Il y manque en effet deux conditions essentielles. La première c'est ce qu'on appelle la « déconcentration », à savoir la fragmentation de monopoles de production en unités de production concurrentes. Ceci s'est apparemment fait avec succès en Grande-Bretagne. Sans déconcentration, en partant d'une situation de monopole, point de marché, c'est évident.

La seconde a trait à la mise en place de mécanismes qui garantissent une saine émulation entre les acteurs, concurrents cette fois, de la production. Actuellement, comme décrit plus haut, l'intérêt naturel des producteurs et des traders est de faire monter les prix et pas l'inverse.

L'alternative à court terme pour pallier à ces absences ne peut passer que par un contrôle de la part des pouvoirs publics sur les prix à la production et par l'organisation d'un mécanisme bien encadré de vente d'importantes capacités de production, tous deux de compétences du gouvernement fédéral.

### ■ Où allons nous?

L'Europe veut un grand marché libre des électrons. Les électriciens sont tentés de retarder cette échéance le plus longtemps possible. En tentant par exemple de créer des marchés de taille intermédiaire sur lesquels leur

### ÉVOLUTION DES PRIX À L'ÉTRANGER

Encore plus difficile qu'une analyse des prix interne à la Belgique : la comparaison internationale. Comparaison n'est pas raison dit-on, c'est d'autant plus vrai ici.

Car on a affaire à des marchés parfois très différents tant dans la construction de leurs réseaux (degré de sécurité, d'entretien, de maillage) que dans le financement de leurs centrales de production (part plus ou moins importante de garantie publique), ou dans leur degré de transposition des directives relatives à l'organisation des marchés de l'énergie. Dans ces conditions, comparer de manière instantanée des prix moyens revient à comparer des pommes avec des poires.

D'après Eurostat, toutes taxes comprises, au Royaume Uni et en Espagne, les prix depuis juillet 2001 connaissent une tendance baissière, alors qu'au

Luxembourg, en France et en Allemagne, la tendance est haussière. En janvier 2003, l'Allemagne était le pays le plus cher, suivi d'assez près par la Belgique. Le Luxembourg par contre, est un des pays où le courant est le moins cher. Le différentiel entre l'Allemagne et le Luxembourg peut dépasser les 40 %.

En juillet 2003, pour un consommateur de la catégorie 1f (10 GWh/an), le prix moyen, HTVA mais taxes comprises, en Belgique était de 68 EUR/MWh, contre 75 à 104 en Allemagne, 100 en Italie, 67 au Portugal, 60 en Autriche, 56 en France, 52 en Espagne, 48 au Luxembourg, 44 en Grande-Bretagne.

Hors taxes et surcharges, la Belgique est le pays qui présente les prix les plus élevés.

Ce fait renforce le constat d'une fixation des prix à la production anormalement élevée.

pouvoir reste très important. C'est le cas de la zone Belgique-Pays-Bas. Ajoutons à cela des risques techniques nouveaux: l'agrandissement considérable des réseaux, suite à leur interconnexion, rend leur gestion plus délicate: plus grandes quantités d'énergie, apparition de flux non contrôlés et non prévus (l'électricité passant là où la résistance du réseau est la moindre), mécanisme de régulation des flux très imparfait en regard de la taille des réseaux...

Pour limiter les risques techniques, il faut à tout le moins se conserver une importante capacité de production en interne. Pas question de dépendre de manière importante de centrales lointaines, donc du maillon faible que constitue le réseau.

Il faut de plus maîtriser les flux sur le réseau. Ceci passe par des solutions techniques telles que le placement aux frontières de transformateurs déphaseurs, une plus grande décentralisation de la production (produire près des lieux de consommation) ou encore - idée américaine récente à creuser - la mise en place d'interconnexions en courant continu (comme entre la France et l'Angleterre aujourd'hui).

Enfin, si on veut avoir à court terme un vrai marché, les pouvoirs publics compétents (en l'occurrence le gouvernement fédéral) doivent s'investir dans la limitation du pouvoir de marché des acteurs dominants, et dans la planification de nouvelles capacités de production.

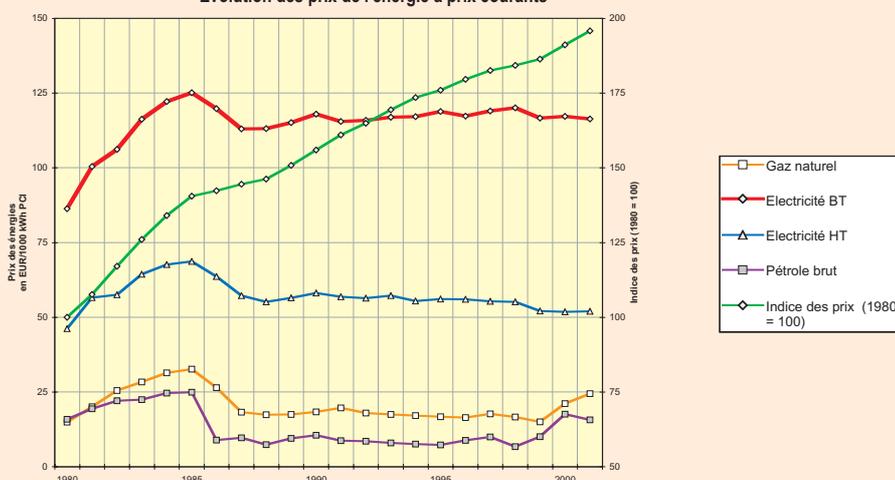
De toute évidence, la main invisible du marché, hors régulation, ne suffit pas. Une coalition forte des consommateurs et des pouvoirs publics s'impose pour faire contrepoids à des monopoles encore beaucoup trop prégnants.

**J.Y. Saliez**



l'agrandissement considérable des réseaux, suite à leur interconnexion, rend leur gestion plus délicate

Evolution des prix de l'énergie à prix courants



## EN FRANCE, C'EST PAS MIEUX

Les prix en France, sont actuellement et en moyenne plus bas qu'en Belgique. Outre une forme de manipulation des prix observée en Belgique, il y a lieu de remarquer que les électrons français sont produits dans des conditions de financement et de transport différentes.

En effet, le financement du parc de production français, très majoritairement entre les mains de l'Etat, présente comme corollaire des avantages substantiels en terme de taux de financement (d'où le milliard d'euros réclamé par la Commission).

Quant aux garanties de fourniture (de non interruption donc), elles sont plus élevées en Belgique qu'en France où le réseau est dimensionné de manière plus économique qu'en Belgique. Avec à la clé une possible indisponibilité de fourniture en cas de demande extrême (les fils n'arrivent pas à fournir tout ce qui serait appelé).

Mais attention, en France comme chez nous, les prix sont à la hausse. L'herbe n'y est donc pas plus verte, si l'on en croit les industriels français.

## DES SURCHARGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Avant la libéralisation, du temps de feu le Comité de Contrôle, les tarifs régulés par ce dernier comprenaient toute une série de coûts. Ces coûts n'étaient pas explicitement mis en évidence sur les factures, ce qui pouvait donner l'illusion qu'ils n'existaient pas. Par exemple, le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz coûtait 2 millions d'euros par an, sans compter les 20 à 30 personnes travaillant pour le Comité de Gestion des Entreprises Electriques, au sein d'un département de l'entreprise Tractebel.

En passant de l'ombre à la lumière, l'apparition des surcharges sur les factures, dans un souci de transparence, a pu faire croire à certains que la hausse des prix était principalement liée aux surcharges. Il n'en est rien.

Les surcharges publiques sont de trois types:

- le droit de voirie en vigueur depuis le 01/01/2003 reconstitue un revenu aux communes sur base notamment des longueurs de câbles situés sur leur territoire. Il est fixé à 2 EUR/MWh, à charge des gestionnaires de réseaux. Il en résulte une charge de 2

EUR/MWh pour l'entreprise connectée au réseau de distribution, et de 0.29 EUR/MWh pour l'entreprise connectée au réseau de transport.

- La redevance de raccordement est due par tout consommateur d'électricité et de gaz et alimente le Fonds Energie. Ce fonds a notamment pour fonction de financer le régulateur indépendant du marché (CwaPE) mais aussi de mener des actions incitant aux économies d'énergie, telles que les primes en vigueur depuis le 01/01/2004. Les montants de la redevance sont de 0.3 EUR/MWh pour les consommateurs de plus de 10 GWh/an et de 0.6 EUR pour ceux de moins de 10 GWh/an.
- la cotisation fédérale (1.44 EUR/MWh), surcharge sur l'électricité empruntant le réseau de transport (70 kV) comprend le financement du démantèlement des réacteurs nucléaires expérimentaux BP1 et BP2 (0.51 EUR/MWh), le Fonds Kyoto (0.33), le fonds social (0.3), les tarifs sociaux (0.2), le financement du régulateur fédéral CREG (0.1).

# L'ÉNERGIE VERTE FAIT SON MARCHÉ

**Le mécanisme des certificats verts, mis en place fin 2002 par le Gouvernement wallon, vient de souffler sa première bougie. Au bout d'un an de fonctionnement, ce nouveau marché donne des signes évidents de bonne santé. Bilan d'une expérience sans précédent en Région wallonne**

Quelques chiffres d'abord pour se fixer les idées. Après un an de fonctionnement, soixante sites de production d'électricité verte ont fait l'objet d'une certification de garantie d'origine. 610.000 certificats verts ont été octroyés en 2003.

Lors de la première échéance de remise, de certificats verts à la CWaPE, les fournisseurs ont, dans une large mesure, préféré payer l'amende de 75 EUR. Et pour cause puisque le certificat vert s'échangeait à l'époque à un prix moyen de 80 EUR l'unité.

Le stock de certificats verts disponibles après ce premier « retour de quotas » s'est dès lors élevé à 250.000, ce qui a permis d'assurer d'emblée une certaine liquidité au marché des certificats verts.

Par la suite le prix du marché s'est relevé à 92 EUR par certificat. C'était dû, d'une part à l'augmentation du montant de l'amende à 100 EUR et, d'autre part, à la diminution du nombre de certificats verts octroyés à la suite de la sécheresse de 2003. Les sites hydrauliques couvrent en effet actuellement plus de la moitié de l'électricité verte produite en Wallonie.

## ■ L'hydraulique passe la main

Cette situation ne devrait toutefois pas perdurer car les nouveaux projets en préparation aboutiront à moyen terme à une modification substantielle de la répartition entre les technologies en place pour la production d'électricité verte. La part de l'hydraulique devrait passer de 51% à 24% du nombre de certificats verts octroyés.

On devrait en effet assister à la mise en œuvre progressive d'installations importantes de biomasse, d'éoliennes, et de cogénération d'ici fin 2004.

## ■ Les industriels ménagés

Le quota imposé par la législation a d'autre part fait l'objet d'une « réduction

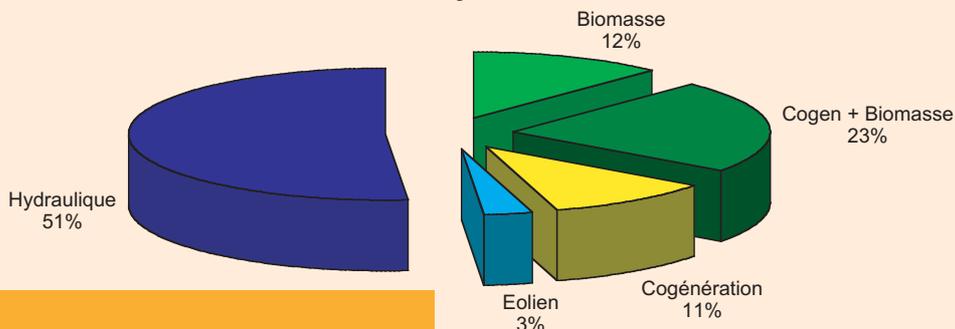
» décidée par le Gouvernement wallon le 22 janvier dernier. Les autorités ont en effet été amenées à réduire l'impact du coût des certificats verts sur les clients finals industriels gros consommateurs d'électricité pour répondre aux difficultés d'ordre économique rencontrées par ces derniers dans le contexte d'une concurrence internationale sévère. Les quotas seront ainsi réduits pour les fournitures d'électricité relatives à des clients finals dont les sièges d'exploitation ont des consommations dépassant 5 millions de kWh par trimestre ou 5 GWh.

## ■ Un équilibre assuré... à court terme

Compte tenu des quotas imposés et de la nouvelle modulation de ce quota, partant d'une hypothèse d'augmentation des consommations électriques de l'ordre de 2% par an, on peut simuler l'évolution de l'offre et de la demande de certificats verts dans les 4 ans à venir.

Ces projections tablent sur un certain équilibre entre l'offre et la demande de

Répartition par source d'énergie  
certificats verts octroyés en 2003 : 610.000



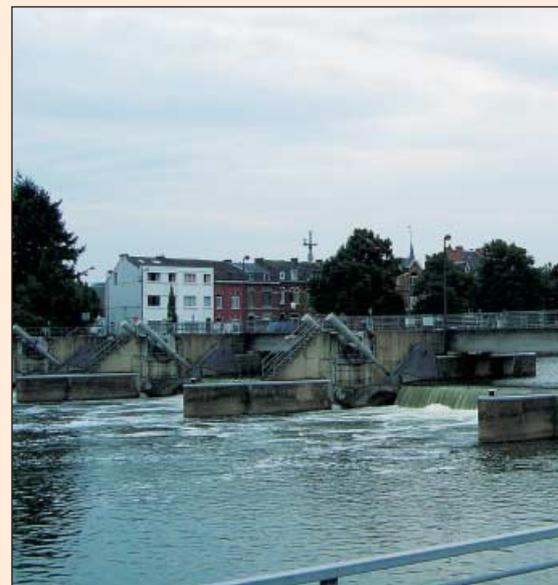
## ET DANS LES AUTRES RÉGIONS?

Chaque Région aborde à sa manière le mécanisme des certificats verts (CV). A Bruxelles, aucune décision n'a encore été prise. Mais le projet de mécanisme de certificats vert devrait être largement similaire au modèle wallon. Les quotas à respecter seraient de 2% en 2004, 2,25% en 2005 et 2,5% en 2006.

Côté flamand, le système est opérationnel depuis 2002. Grosse différence avec la formule wallonne, les CV ne sont accordés que pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable (SER). Un mécanisme spécifique pour la cogénération devrait être approuvé cette année. On va donc vers un double marché des CV. Les quotas à respecter en Flandre sont de 0,8% en 2003, 1,2% en 2004, 2% en 2005, 2,5% en 2006. Au total, 320.000 CV devraient être attribués en 2003 et 500.000 en 2004. Mais le respect du quota exigerait le double.

Si la Wallonie fait mieux, c'est aussi qu'elle bénéficie de conditions plus favorables pour l'énergie hydraulique (nombre et dénivelé des cours d'eau) et que ses ressources en biomasse sont plus importantes. Et que si le vent y souffle moins fort qu'à la côté, le nombre de site potentiels disponibles pour l'éolien est plus élevé. Il est donc plus rationnel de développer davantage d'unités de production d'électricité verte en Wallonie et d'organiser un marché des CV en Belgique d'abord, dans l'Union européenne ensuite...

J.C



certificats verts assuré jusqu'en 2007 au moins. On peut certes s'attendre, en 2004 à une relative pénurie de certificats verts, mais tout porte à croire que, dans les années suivantes, la tendance s'inversera.

Il faut encore souligner que le marché des certificats verts vient de recevoir un soutien complémentaire de la part du Gouvernement Wallon. Un système d'aide à la production, garantissant un prix de 65 EUR par certificat vert pour les nouvelles installations a en effet été décidé en date du 6 novembre 2003 (Moniteur belge du 11 février 2004).

Dans ce cadre, le producteur vert est assuré de pouvoir, à tout moment, bénéficier d'un prix minimum de 65 EUR par certificat vert, même en cas de diminution importante du prix sur le marché.

On peut donc dire que le mécanisme mis en place tient ses promesses. L'augmentation du potentiel d'énergies vertes en Wallonie est bien au rendez-vous.

**Jean-Louis Buysse**  
Administrateur de la CWaPE

#### POUR EN SAVOIR PLUS

CWaPE  
Avenue Gouverneur Bovesse 103  
106 - B-5100 JAMBES (NAMUR)  
Téléphone: 081/33.08.10  
Fax: 081/33.08.11  
Courriel: cwape@cwape.be

➤ Site de la CWaPE:

<http://www.cwape.be>

### LA (FINE) MÉCANIQUE DES CERTIFICATS VERTS

Le mécanisme met en œuvre un marché de titres – les certificats verts – destiné à promouvoir les investissements en matière d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable (SER) et à partir d'installations de cogénération.

Un certificat vert est attribué pour toute économie d'émission de CO<sub>2</sub> correspondant à une centrale électrique de référence (une centrale TGV fonctionnant au gaz naturel et ayant un rendement de 55%), soit 456 kg CO<sub>2</sub>. L'octroi de ces titres se fait proportionnellement à l'économie de CO<sub>2</sub> réalisée par l'installation concernée. Ces titres sont comptabilisés dans une base de donnée tenue par la Commission Wallonne pour l'Energie (CWaPE), à l'instar de ce qui se passe dans le secteur bancaire.

Les fournisseurs d'électricité sont d'autre part tenus de remettre trimestriellement à la CWaPE un nombre de certificats verts, représentant un quota de 3% du nombre de MWh qu'ils ont vendus pendant ce trimestre, sous peine de devoir s'acquitter d'une amende par certificat vert manquant.

Le quota évolue ensuite de 3% pour 2003, à 7% pour 2007, par palier annuel de 1%.

L'amende, fixée à 75 EUR pour le premier semestre de 2003, est ensuite passée à 100 EUR par certificat vert manquant.

Le titre "certificat vert" se voit dès lors affecté d'une valeur qui dépend de l'offre et de la demande de certificats verts avec une valeur maximale de 100 EUR.

Pour obtenir des certificats verts, le producteur doit faire certifier son installation par un organisme de contrôle agréé, introduire trimestriellement à la CWaPE ses relevés de production électrique et calorifique et prouver ainsi qu'il obtient au moins 10% d'économie de CO<sub>2</sub> par rapport à la centrale de référence.

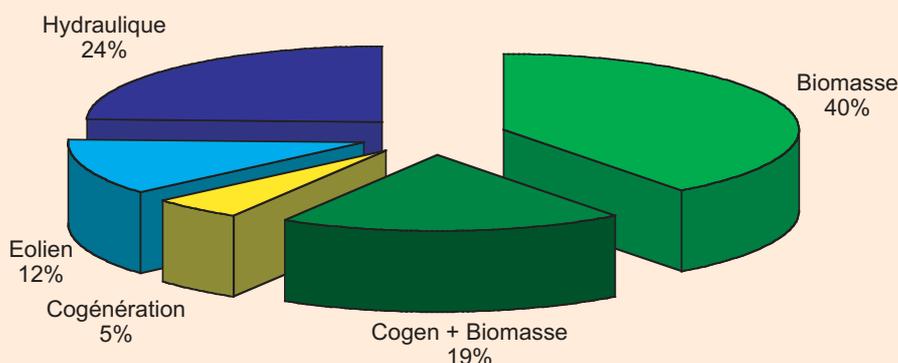
La certification des sites de production d'électricité verte consiste en la vérification de leur capacité d'économiser du CO<sub>2</sub>, de leur conformité aux prescrits de la législation et, en particulier, de leur conformité au code de comptage. Une certification dont la rigueur - elle est la garantie d'un système crédible et sans abus - peut en effrayer plus d'un.

Une fois acquise, il suffit de procéder trimestriellement aux relevés des compteurs et de transmettre ceux-ci à la CWaPE pour obtenir ses certificats verts. Une fois par an, le relevé doit être réalisé par l'organisme de contrôle.

Le système met ainsi en place des incitants au développement des installations à base de SER et/ou de cogénération, en laissant jouer le marché. Le système se basant sur les gains en CO<sub>2</sub>, indépendamment de la technologie utilisée, il permettra l'émergence des technologies les plus performantes au moindre coût.



### Projection des certificats verts octroyés en 2005 : 1.100.000



Les sites hydrauliques (ici sur la Meuse) couvrent actuellement plus de la moitié de l'électricité verte produite en Wallonie.

# COGÉNÉRATION RETOURS D'EXPÉRIENCES... RÉUSSIES

Techniciens avisés où néophytes, chacun dans son domaine - industrie, tertiaire, services publics -, ils se sont tous mis à la cogénération. Et ils ne s'en plaignent pas.

Coups de sonde dans la diversité des expériences de cogénération en Région wallonne...

**JOHAN VANHEELEN, INGÉNIEUR DE PROJETS, DIRECTEUR TECHNIQUE, Raffinerie Tirlemontoise sa**

■ **Quand avez-vous envisagé pour la première fois la cogénération de chaleur et d'électricité ?**

**Johan Vanheelen:** La cogénération était implantée à la Raffinerie Tirlemontoise bien avant mon arrivée. Comme toutes les sucreries du monde, nous utilisons beaucoup d'électricité durant la campagne betteravière. Bien plus que le réseau ne peut nous en fournir. Et comme nous avons également besoin de beaucoup de chaleur pour évaporer l'eau contenue dans les betteraves, la cogénération fait partie de nos pratiques industrielles depuis près de 100 ans.

La part de chaleur étant d'environ 90% pour 10% d'électricité, nous avons opté pour des turbines à vapeur à contre-pression. Ce qui nous permet de produire les mêmes parts de chaleur et d'électricité. et d'être autonomes.

Les impératifs de maîtrise de l'énergie et de réduction des gaz à effet de serre, nous ont amenés depuis à réduire considérablement notre consommation énergétique, essentiellement nos besoins de chaleur. D'où le passage prochain à une turbine à gaz sur notre site de Longchamps, couplée à deux turbines à vapeur, d'une puissance électrique totale de 7 à 8 MW. De quoi atteindre des rendements électriques supérieurs.

■ **Quels sont vos priorités dans ces choix technologiques ?**

**JV:** Pour une nouvelle cogénération, c'est d'abord la rentabilité du projet. La direction nous impose des taux de rentabilité interne (TRI) de 12, 15 voire 20%! Vu le poids de l'investissement nous recherchons des cogénérations d'occasion en profitant notamment des restructurations industrielles. Le nouveau mécanisme des certificats verts nous permet aussi d'atteindre des rentabilités intéressantes. C'est un aspect très positif. Puis il y a l'environnement, les émissions de CO<sub>2</sub>, Kyoto... C'est ce qui nous amène aujourd'hui à passer du fioul extra-lourd au gaz naturel. Nous ne tenons pas à devoir acheter des droits d'émission de CO<sub>2</sub>...

■ **Et le renouvelable, vous y avez pensé ?**

**JV:** Bien sûr. En étudiant d'abord la valorisation énergétique des pulpes. Mais, ce sont nos fermiers qui en sont propriétaires. Et en plus, il faut de la chaleur pour les sécher. La rentabilité ne serait pas au rendez-vous. Nous avons également envisagé l'installation de 3 éoliennes à Veurne (en Flandre). Malheureusement, nous n'avons pas réuni les autorisations nécessaires. L'avantage de la cogénération, c'est que cela ne se voit pas!

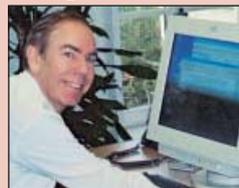
■ **Et, après plusieurs années de fonctionnement, vous y trouvez votre compte ?**

**JV:** Nous sommes très satisfaits de nos installations de cogénération. C'est peut être aussi parce que nous sommes très attentifs à la maintenance préventive qui est désormais assistée par ordinateur. C'est très important. Et pas uniquement pour les cogénérations.

Des incidents, il y en a eu, surtout sur les chaudières haute pression: des fuites dans des économiseurs et dans des surchauffeurs. Mais c'était lié à la mauvaise qualité du fioul. Si on a un incident par site et par campagne betteravière (80 jours, du 1<sup>er</sup> octobre à la Noël) c'est déjà beaucoup!

■ **Quels seraient vos conseils à un nouvel utilisateur de cogénération ?**

**JV:** De très bien faire ses calculs. Tenir compte des nouvelles données comme les certificats verts et les droits d'émission de CO<sub>2</sub>. C'est à ces niveaux qu'il trouvera le "plus" de rentabilité qui fera entrer la cogénération dans la stratégie de sa société.



**BERT WOHRMANN, DIRECTEUR DE L'Hôtel-Restaurant Nivelles-Sud.**

■ **Dans quelles circonstances avez-vous entendu parler, pour la première fois, de la cogénération de chaleur et d'électricité ?**

**Bert Wohrmann:** C'est Enerco qui m'a approché dès son arrivée en Belgique. J'ai du être leur premier client chez nous.

■ **Nouvelle technologie, nouveau fournisseur, cela ne vous a pas rendu méfiant ?**

**BW:** Mon contrat avec Enerco est simple: quoi qu'il arrive, je paie mes factures énergétiques (chaleur et électricité) à 10% en dessous du meilleur prix du

marché. Même après la libéralisation (le 1 juillet 2004). C'est garanti. Le risque n'est donc pas très gros.

■ **Quant à la technologie elle-même, qu'est-ce qui vous a convaincu ?**

**BW:** D'abord, le geste pour l'environnement. Ici, c'est peu de chose, mais c'est déjà bien. Techniquement, ce n'est pas mon domaine mais je me fais guider par des professionnels. Et puis, il y a l'aspect financier. Sur notre chiffre d'affaire, 4% "partent" en factures d'énergie. Si ça diminue à 3,6%, c'est toujours ça.

■ **Avez-vous eu des difficultés à convaincre en interne ?**

**BW:** Je suis seul à décider. A partir du moment où on vous garanti 10% sans risque, il n'y a rien à perdre. J'ai bien essayé de négocier à 11%. Mais sans succès.

■ **Quelle a été votre intervention financière dans le projet ?**

**BW:** Nous avons dû donner une garantie bancaire, pendant 3 ans, pour que Enerco puisse lui-même emprunter auprès des banques de quoi acheter le moteur de cogénération.

### ■ Des regrets?

**BW:** Cela va faire plus de 2 ans que l'installation fonctionne. Et c'est impeccable : il n'y a jamais eu une panne ! Si cela devait arriver, il y a toujours notre système propre de chaudières qui assureraient le chauffage de l'hôtel. Quant à l'entretien, je ne dois rien faire: ils ont directement accès à la chaufferie. Seul le responsable technique fait son petit tour et reste en contact avec eux. Notre contrat avec Enerco s'arrête après 3 ans. A moins qu'un concurrent se présente avec une meilleure offre, je rempile.

### ■ Des bonnes (ou mauvaises) surprises lors de l'exploitation de cette cogénération ?

**BW:** Tout au début, la cogénération vibrait un peu trop ce qui gênait les chambres de dessus. Enerco a réglé le problème en 3 semaines en remplaçant quelques caoutchoucs. Depuis on n'entend plus rien. Les bonnes surprises c'est plutôt côté finance: la première année de fonctionnement, ma facture d'énergie après cogénération avait effectivement baissé. Pour le même confort ! Les thermostats n'ont pas bougé...

### ■ Des conseils pour ceux qui voudraient faire comme vous?

**BW:** Sur mon conseil, mon frère, qui tient un hôtel dans la Région d'Anvers, a opté pour une autre formule: Enerco paie toute l'installation thermique (cogénération et

chaudières, régulation, tuyaux, radiateurs, vannes, ...) et se rémunère sur les gains de la cogénération. Il n'a pas eu droit à la réduction de 10%, mais il n'a pas dû sacrifier une partie de son budget construction pour la chaufferie. Pour notre prochain hôtel, fin 2004 à Gosselies, j'ai choisi de faire pareil pour ne pas rogner dans mon budget construction.



## PHILIPPE ADAM, ADMINISTRATEUR - Société Publique d'Aide à la Qualité de l'environnement -SPAQuE

### ■ Dans quelles circonstances avez-vous entendu, pour la première fois, de la cogénération de chaleur et d'électricité ?

**Philippe Adam:** En 1992, la SPAQuE entame la réhabilitation de la décharge d'Anton, site classé prioritaire par la Région Wallonne. Les principales étapes de la réhabilitation se sont traduites notamment par :

- le dégazage de la décharge et la valorisation du biogaz;
- l'étude de stabilité de la décharge;
- le traitement du liquide qui s'écoule (les lixiviats) dans "l'étang noir" situé en contrebas.

A l'issue de ces opérations et vu la production importante de biogaz dans la décharge, une technologie de valorisation d'énergie s'imposait. Après différentes recherches et études, la SPAQuE s'est alors tournée vers la cogénération.

### ■ Une technologie qui ne vous était pas très familière, non?

**Ph.A.:** Dans ses missions, la SPAQuE est toujours restée ouverte aux nouvelles technologies et a toujours pris le temps nécessaire pour les analyser et se documenter de manière à opter pour une technique profitable et bénéfique pour l'environnement.

### ■ Qu'est-ce qui vous ont convaincu d'acquiescer une installation de cogénération biomasse ?

**Ph.A.:** Le fait de pouvoir tirer parti d'un gaz que nous étions de toute manière contraints d'éliminer

### ■ Et la perspective d'obtenir des certificats verts?

**Ph.A.:** Notre préoccupation principale était à l'origine environnementale. Le système des "certificats verts" n'existait pas encore. Mais il est évident que l'impact des certificats verts sur la rentabilité de l'installation ne pourra être que profitable et ne pourra qu'encourager de nouvelles installations de ce type.

### ■ Avez-vous rencontré des difficultés à en convaincre votre direction ou votre conseil d'administration ?

**Ph.A.:** Aucune. Les études avaient montré les circonstances favorables rencontrées sur le site d'Anton. Il allait de soi dès lors que la solution proposée était avantageuse.

### ■ Comment avez-vous fait votre choix sur le plan technologique?

**Ph.A.:** Le module de cogénération installé, par une société allemande, après appel d'offres dans le cadre d'un marché public, est composé :

- d'un moteur à allumage par étincelle;
- d'un alternateur;
- d'un échangeur de chaleur sur l'eau de refroidissement et sur les gaz d'échappement;
- d'un automate qui permet sa gestion à distance.

A plein régime, il développe une puissance de 470kW électriques et 620 kW thermiques.

### ■ Et sur le plan financier?

**Ph.A.:** L'investissement a été entièrement réalisé sur fonds propres.

Près de 13.000 MWh d'électricité ont été vendus au réseau public depuis fin 99. Depuis novembre 2.000, la mise en service du réseau de chaleur a permis de valoriser 9.000 MWh d'énergie thermique.

### ■ Le bilan est donc plutôt positif? Pas de regrets?

**Ph.A.:** Jusqu'ici, les choses se déroulent conformément à ce qui avait été prévu initialement.

Au début, les aérorefrigérants, montés sur le container du module de cogénération, se sont révélés fort bruyants. Un mur anti-bruit a été construit entre le module et l'habitation la plus proche et tout est rentré dans l'ordre.

### ■ Un conseil à un gestionnaire de décharge qui voudrait faire pareil?

**Ph.A.:** Accorder le plus grand soin à la rédaction minutieuse d'un cahier des charges très détaillé.

Propos recueillis par Ismaël Daoud

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Ismaël Daoud, Facilitateur en Cogénération de la Région wallonne COGENSUD asbl  
Boulevard Frère Orban, 4  
B-5000 Namur (Belgique)  
Tél.: 081/25.04.80  
Fax: 081/25.04.90  
Courriel: [facilitateur@cogensud.be](mailto:facilitateur@cogensud.be)  
Web: <http://www.cogensud.be>
- Site portail de l'Énergie en RW:  
<http://energie.wallonie.be>



# AGENDA

16 mars 2004

## SOLTHERM - CONCEPTION, INSTALLATION ET SUIVI DES GRANDS SYSTÈMES SOLAIRE

### Séminaire

**Organisation:** Région Wallonne – DG TRE

**Public-cible:** décideurs politiques, responsables, responsables techniques d'institutions du secteur tertiaire

**Objet:** Quel est le potentiel solaire dans mon institution et quelle démarche-projet suivre.

**Lieu:** Spa

**Prix:** 25 EUR

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de Bernard Huberlant, bureau d'études 3E, fax : 02/219 79 89 ou courriel : [bernard.huberlant@3E.be](mailto:bernard.huberlant@3E.be)

24 mars 2004

## LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

### Séminaire

**Organisation:** Région Wallonne – DG TRE

**Public-cible:** décideurs politiques, responsables d'institutions du secteur tertiaire

**Objet:** les outils et les aides à disposition des institutions tertiaires pour développer et mener une politique active en matière d'énergie

**Lieu:** Moulins de Beez à Namur

**Prix :** gratuit

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de Karine Vande Steene

fax: 081/25.04.90 ou courriel: [karine.vandesteene@icedd.be](mailto:karine.vandesteene@icedd.be)

22, 30 et 31 mars 2004

## CONSTRUIRE AVEC L'ÉNERGIE

### Séance d'information

**Organisation:** Région Wallonne – DG TRE

**Public-cible:** architectes et entrepreneurs

**Objet:** L'action "Construire avec l'énergie" permettant la labélisation de maisons énergétiquement performantes

Toutes les manifestations mentionnées ici sont reprises sur le nouveau site portail de l'Énergie en Région wallonne, sur lequel il est possible de consulter le programme complet et de s'inscrire en ligne: <http://energie.wallonie.be>

**Lieu:** Verviers, Charleroi, Wavre

**Prix:** gratuit

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de Karine Vande Steene

fax: 081/25.04.90 ou courriel: [karine.vandesteene@icedd.be](mailto:karine.vandesteene@icedd.be)

30 mars 2004 de 10h à 15h30

## LA GESTION DES ASCENSEURS ET L'ÉNERGIE

### Séminaire et visite:

**Organisation:** Région Wallonne – DG TRE et réseau OPET de la DG TREN

**Public-cible:** gestionnaires techniques, responsables énergie des hôpitaux et maisons de repos

**Objet :** économies d'énergie et efficacité accrue des ascenseurs par la mise en place d'un système de gestion du trafic associé à des variateurs de fréquence

**Lieu:** CHU André Vésale à Montigny-le-Tilleul

**Prix:** 15 EUR

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de Karine Vande Steene

fax: 081/25.04.90 ou courriel : [karine.vandesteene@icedd.be](mailto:karine.vandesteene@icedd.be)

2 avril 2004

## 12<sup>ÈME</sup> RENCONTRE DE L'ÉNERGIE: - LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE WALLONNE

### Séminaire

**Organisation:** Région Wallonne – DG TRE

**Public-cible:** entreprises, collectivités, bureaux d'études et citoyens

**Objet:** libéralisation, certificats verts, accord de branche, énergies renouvelables, ... stop ou encore?

**Lieu:** Gembloux

**Prix:** gratuit – inscription obligatoire

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de la cellule Énergie du Cabinet du Ministre wallon de l'Énergie - fax: 081/32.34.14 ou courriel: [energie-daras@gov.wallonie.be](mailto:energie-daras@gov.wallonie.be)

28 avril 2004

## BILAN ET PERSPECTIVES DE LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ EN WALLONIE

**Public cible:** les entreprises industrielles, les PMI et les bureaux d'études

**Objet:** structure des prix et évolution des tarifs, planning de l'ouverture du marché, comment et quoi négocier sur le nouveau marché ? ...

**Lieu:** Charleroi

**Prix:** 25 EUR

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de Karine Vande Steene, ICEDD, Bd Frère Orban, 4 à 5000 Namur Fax : 081/25.04.90 , courriel : [karine.vandesteene@icedd.be](mailto:karine.vandesteene@icedd.be)

29 avril 2004 de 10h à 15h30

## LA LIAISON FROIDE AU CHU DE CHARLEROI

### Séminaire et visite :

**Organisation:** Région Wallonne – DG TRE et réseau OPET de la DG TREN

**Public cible:** gestionnaires techniques, responsables énergie des hôpitaux et maisons de repos

**Objet:** une gestion de la pointe quart horaire pour les nouveaux chariots repas

**Lieu:** Charleroi

**Prix:** 15 EUR

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de Karine Vande Steene

fax: 081/25.04.90 ou courriel : [karine.vandesteene@icedd.be](mailto:karine.vandesteene@icedd.be)

4 juin 2004

## OPTIMISER SA GESTION DES FLUX DE CHALEUR

### Séminaire

**Objet:** Optimiser sa production de vapeur, choisir sa chaudière, récupération de chaleur, cogénération, ...

**Public cible :** responsables techniques et responsables énergie dans les industries et PMI, bureaux d'études

**Lieu:** Mons

**Prix:** 25 EUR

**Inscription et contact :** sur le site portail <http://energie.wallonie.be> ou auprès de Karine Vande Steene, Fax : 081/25.04.90, courriel: [karine.vandesteene@icedd.be](mailto:karine.vandesteene@icedd.be)

